



Politique n° 4 . BOURSES DE VOYAGE

-Approuvé le 29 05 2018-

Congrès annuel de l'ACSP
McGill University
Le 12-14 juin 2024

Note : Pour les besoins du présent document, il est entendu que le masculin comprend le féminin et qu'il est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

CRITÈRES GÉNÉRAUX

1. Des bourses de voyage seront accordées aux candidats qui :
 - a. résident, travaillent ou étudient à plus de 500 km (distance aérienne) du lieu du congrès;
 - b. présentent une communication, une présentation visuelle ou un exposé de trois minutes portant sur leur thèse lors du congrès (une bourse par communication, présentation visuelle ou exposé de trois minutes);
 - c. sont inscrits au moins en troisième année d'un programme de doctorat; OU
 - d. sont des chercheurs postdoctoraux; OU
 - e. ont reçu leur doctorat au cours des cinq dernières années et n'ont pas présentement un emploi à temps plein.

ADHÉSION À L'ACSP

2. Les demandeurs étudiants doivent être membres de l'ACSP durant l'année du congrès de 2024.
3. Tous les autres demandeurs doivent avoir été membres au cours des deux dernières années précédant la demande de bourse, soit en 2022 et en 2023, ainsi qu'en 2024.
4. Les demandeurs doivent avoir acquitté leur cotisation de 2024 d'ici le 15 février 2024.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE BOURSE – RÉPARTITION DES BOURSES

5. [Les formulaires de demandes de bourses de voyage](#) doivent parvenir au secrétaire-trésorier de l'ACSP au cpsa-acsp@cpsa-acsp.ca, d'ici le 15 février 2024.
6. Les bourses seront allouées sur une base proportionnelle, en fonction des frais de voyage à déboursier pour se rendre du domicile permanent, du lieu de travail ou du lieu d'étude du demandeur jusqu'au congrès, à concurrence de 500 \$ par demandeur.
7. Les fonds seront répartis d'ici le 1 mars 2023.

À PROPOS DU PAIEMENT DES BOURSES DE VOYAGE PAR CHÈQUE

8. Si votre demande est retenue, la bourse vous sera envoyée par virement bancaire après le congrès une fois que vous aurez fait parvenir au bureau de l'ACSP:
 - vos **informations bancaires**, et
 - une copie du **porte-nom** remis sur place.

Veuillez noter que pour les virements bancaires internationaux, des frais s'appliquent et seront déduits de la bourse de voyage.

9. Si votre demande est retenue, la date limite pour réclamer votre bourse de voyage sera le 31 août 2024.